



Version condensée des principes de la charte de la Mutualité chrétienne (MC)

- **La solidarité, fondement de l'assurance maladie**

La Mutualité chrétienne s'engage à promouvoir la santé et le bien-être pour tous. Chacun participe, selon ses moyens, à l'établissement d'une assurance maladie invalidité obligatoire la plus large possible.

- **Un assureur social efficace**

Efficace et équitable, la Mutualité chrétienne est l'alternative sociale aux assurances commerciales de santé. La recherche de profit en assurance maladie conduit inexorablement à une sélection des risques et au transfert du coût des soins vers les patients.

- **Pas de privatisation !**

Pour pérenniser une assurance maladie efficace, il faut en garantir à long terme un financement suffisant et récurrent. Une privatisation déguisée par des hausses régulières du ticket modérateur et des suppléments majorés est inacceptable.

- **Partenaire responsable à tous les niveaux de pouvoir**

La Mutualité chrétienne prend ses responsabilités de partenaire à part entière dans la conduite de la politique en matière d'assurance maladie invalidité ainsi que de la politique de santé et la politique sociale, et ceci dans l'intérêt de ses membres. Ses activités devraient être mieux reconnues et valorisées par les autorités publiques.

- **La concertation, c'est la garantie d'accords respectés**

La Mutualité chrétienne reste en faveur d'un modèle de concertation paritaire entre mutualités et prestataires de soins. Les pouvoirs publics doivent laisser fonctionner cette concertation paritaire qui a fait ses preuves.

- **Une gestion responsable**

La Mutualité chrétienne gère correctement les dossiers de ses membres de manière à maintenir la qualité et l'équilibre financier de notre système de santé. Les pouvoirs publics doivent rémunérer justement les mutualités qui remplissent consciencieusement cette mission. Le système de responsabilité financière doit être complété par de meilleurs instruments de gestion.

- **Au service de ses membres**

Chaque jour, quelque 5000 collaborateurs assurent le service aux membres de la Mutualité chrétienne en leur offrant une information précise et claire, en leur proposant un service proactif adapté à leur situation, en leur assurant une assistance et un service de défense des membres jusque devant les tribunaux.

- **Une offre étendue de services et des avantages de qualité**

La Mutualité chrétienne, par ses services et avantages complémentaires, joue un rôle de pionnière. La Mutualité chrétienne renforce ainsi les liens avec ses membres et s'affiche comme une mutualité dynamique. Les services et avantages qui ne font pas partie des objectifs de la mutualité doivent être limités par voie légale et examinés de manière stricte par l'Office de contrôle des mutualités.

- **Mouvement et volontariat, un choix de société**

En réponse aux tendances à l'individualisation et à l'isolement dans notre société, la Mutualité chrétienne offre à ses membres la possibilité de s'engager en tenant compte des possibilités et des intérêts de chacun.

- **La Mutualité santé !**

La Mutualité chrétienne ne veut pas seulement garantir des soins de qualité et financièrement accessibles. Elle veille également au maintien et à la promotion de la santé de chacun.

- **Des services médico-sociaux efficaces et accessibles**

La Mutualité chrétienne développe et soutient, seule ou en partenariat, des initiatives médico-sociales dont elle garantit l'objectif social.

- **La solidarité ne s'arrête pas à nos frontières**

La Mutualité chrétienne partage ses connaissances et ses expériences avec des organisations partenaires à l'étranger. Elle soutient la création de mouvements mutuellistes, pionniers dans le développement d'assurances sociales solidaires.